

Bureau de l'enseignement général

DEC1

Affaire suivie par :

Sandrine ASSELOS

Arrêté n°001-26/DEC1

Fixant la composition de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes, prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation pour l'éducation physique et sportive du baccalauréat général et technologique, du baccalauréat professionnel et du certificat d'aptitude professionnelle

SESSION 2026

Le Recteur de l'académie de Guyane,

Vu le code de l'éducation en son livre III ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2011 modifié fixant les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive ;

VU la circulaire n°2019-129 du 26 septembre 2019, modifiée par la circulaire du 25 mars 2022 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive – Organisation du contrôle en cours de formation et référentiel national des baccalauréats général et technologique ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général ;

Vu la circulaire du 29 décembre 2020 relative à l'évaluation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel et du brevet métiers d'art – Organisation des épreuves de contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle – Référentiel national d'évaluation ;

Vu l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général ;

Vu la circulaire du 17 juillet 2020 relative à l'évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au certificat d'aptitude professionnelle – Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle – référentiel national d'évaluation ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes, prévues à l'article 2.1 de la circulaire n°2019-129 du 26 septembre 2019, à l'article A.3.1 de la circulaire du 29 décembre 2020, et à l'article 1.3.1 de la circulaire du 17 juillet 2020 du baccalauréat général, technologique, professionnel, et CAP est constituée comme suit au titre de la session 2026 :

Président : Mme MILLOT Raphaëlle, IA IPR d'EPS ;

Vice-Présidente : Mme CHAUFFOUR Cécile, Chargé de mission examens ;

Membres :

M. LEBON Sébastien, Chargé de Mission ;
Mme NEPLAZ Axelle, Chargé de Mission ;
Mme LECOZ Fanny, Chargé de Mission ;
Mme DONNIO Danielle, professeur d'E.P.S. au lycée Félix EBOUE ;
Mme DESPOUY Nadine, professeur d'E.P.S. (EPPCS) au lycée Félix EBOUE ;
M. THOMAS Auran, professeur d'E.P.S. au L'Externat SAINT-JOSEPH ;
M. ESTIENNE Manuel, professeur d'E.P.S. au lycée Léon Gontran DAMAS ;
M. DESFORGES Gaëtan, professeur d'E.P.S. au lycée Anne-Marie JAVOUHEY ;
M. TERTULIEN Alex, professeur d'E.P.S. au lycée SAINTE-THERESE ;
Mme SUPIOT Marie, professeur d'E.P.S. au lycée MELKIOR GARRE ;
M. SURRANS Tristan, professeur d'E.P.S. au lycée Gaston MONNERVILLE ;
Mme JAUREGUI Mireille, professeur d'E.P.S. (EPPCS) au lycée Gaston MONNERVILLE ;
M. AUDOIN Raphaël, professeur d'E.P.S. au lycée Bertène JUMINER ;
M. HUMEAU Marius, professeur d'E.P.S. (EPPCS) au lycée Bertène JUMINER ;
M. MALOUDA Jules, professeur d'E.P.S. au lycée Lumina SOPHIE ;
Mme REVERAT Cloé, professeur d'E.P.S. au lycée Elie CASTOR ;
M. SOILLE Brice, professeur d'E.P.S. au lycée Raymond TARCY ;
Mme BOUVIER-BRIGNON Audrey, professeur d'E.P.S. au lycée Jean-Marie MICHOTTE ;
M. LENIG Théo, professeur d'E.P.S. au lycée des Métiers Balata ;
Mme BOULANGER Marylène, professeur d'E.P.S. (EPCS) au lycée des Métiers Balata ;
Mme MORVAN Karine, professeur d'E.P.S. au lycée Max JOSEPHINE ;
M. EBION Boris, professeur d'E.P.S. au lycée Lama-Prévôt ;
M. WITTENS Yoris, professeur d'E.P.S. au lycée Léopold ELFORT ;
M. LEROY Laurent, professeur d'E.P.S. au lycée SAINT-GEORGES ;
M. JALAGUIER Guilhem, professeur d'E.P.S. lycée du Larivot ;
Mme ROUSSEAU Flora, professeur d'E.P.S. lycée 4 Saint-Laurent du Maroni ;
M. NICKLES Gilles, professeur d'E.P.S. lycée MARIPASOULAS ;
M. BENHAÏM Yoan, professeur d'E.P.S. lycée Agricole Privé Cécile CHEVIET ;
M. BILLOD Sylvain, professeur d'E.P.S. au EPLEFPA Agricole Macouria ;
M. GANAULT Dominique, professeur d'E.P.S. au collège VI Saint-Laurent du Maroni ;
Mme BEAUDOUIN LAFON Vanessa, professeur d'E.P.S. au lycée de Macouria ;

ARTICLE 2 :

Monsieur le secrétaire général de l'académie de Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cayenne, le 1 octobre 2025

Le Recteur

Pour le recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur de l'Expertise et des Fonctions Support


Bruno PIERRE-LOUIS